

Acte mis en ligne le : 19/03/24

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	20	12	12

L'an 2024, le mercredi 13 mars, à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS de Collines Isère Nord Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'EHPAD de Heyrieux, sous la présidence de Valérie MICHA-FRACHON, vice-présidente, remplaçant le président empêché.
Secrétaire de séance : Alexandra THOMAS

Présents: BULOT Marie-Françoise, CROS Robert, DELAY Monique, DECRETTE Bernard, EUGENIO Céline, FASSINOT Christine, MAGNARD Corinne, MAZAUD Gilberte, MOREL Marie-Josèphe, MICHA-FRACHON Valérie, RIGARD Josiane THOMAS Alexandra.

Absents : ANGONIN Daniel, CHARDON Véronique, DEVAUX Vanessa, GASS Julie, HORVATH Damien, HUGOU Isabelle, MAIRE Nicole, PORRETTA René.

**PRESTATIONS ANNEXES ET PETITES FOURNITURES DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES PERVENCHES
REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

Classification contrôle de légalité : 5.7.9

Par délibération n°17/001 du 21 mars 2017, le conseil d'administration a fixé le tarif des petites fournitures et prestations concernant diverses interventions techniques ou bien le remplacement de petit matériel dans les appartements des résidents.


Il convient aujourd'hui de compléter ce tarif et de le mettre à jour.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, DECIDE :

- DE FIXER le tarif des petites fournitures et prestations comme suit, à encaisser sur le compte 7088 avec les loyers :

FOURNITURES OU PRESTATIONS	TARIF
Changement des ampoules E 27 / E 14 (AMPOULES LED garantie 10 ans)	7 € / ampoule
Changement des néons et autres ampoules de l'appartement	15 € / ampoule
Douilles non restituées	3 € / douille
Trous percés	10 € / trou
Pile LR 03 (AAA)	0.80 €
Pile LR 06 (AA)	0.80 €
Pile CR 2032 (badge d'entrée de l'appartement)	3 €
Enveloppe A4	1 €
Enveloppe A5	0.50 €
Evacuation de petit mobilier ou cartons	20 € / objet
Nettoyage de l'appartement après le déménagement	100 €
Badge porte d'entrée de l'appartement (badge supplémentaire ou perte)	39 € / clé

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Alexandra THOMAS 	René PORRETTA 